

**COMMUNE
DE
FEROLLES
45150**

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 JUILLET 2016**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 1^{er} juillet 2016, s'est réuni le vendredi 08 juillet 2016 à 20 heures, Salle du Conseil, en séance ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur David DUPUIS, Maire de Férolles.

Présents : M. BERTRAND L., M. BOITARD J.F., M. FARDEAU B., Mme JANVRIN A.M., Mme MARPEAUX J., Mme MOIZARD D., Mme POPLAIN S., M. SORET R., Mme THÉBAULT S.

Absents excusés : M. BOCQUEZ O. qui a donné pouvoir à M. FARDEAU B., Mme BRILLANT N. qui a donné pouvoir à S. POPLAIN, M. DELALOY P. qui a donné pouvoir à M. DUPUIS D., M. LEBOEUF A. qui a donné pouvoir à Mme MOIZARD D., Mme VASSEUR V. qui a donné pouvoir à Mme MARPEAUX J.

Le quorum étant atteint (article L. 2121-17 du CGCT), le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Sidonie THÉBAULT est nommée Secrétaire de séance.

Le compte rendu du 10 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR INVESTISSEMENT AVEC LA CAF

Monsieur le Maire rappelle la demande de subvention faite le 30 mars dernier auprès de la CAF (Caisse d'Allocation Familiale) permettant l'acquisition de matériel informatique pour le centre de loisirs de Férolles.

Monsieur le Maire informe que la CAF a retenu le projet dans le cadre du fonds d'accompagnement national « publics et territoires » jeunesse et a décidé d'allouer une subvention de 790 € soit 80% du montant total de l'investissement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'aide à l'investissement.

Madame la 1^{ère} adjointe, fait un point en parallèle sur l'étude réalisée par la CAF sur la CC Valsol dont le thème « enfance/jeunesse/parentalité » est en lien direct avec les outils informatiques. Elle informe qu'une réunion / débat aura lieu le samedi 19 novembre à Vienne-en-Val, pendant la semaine de la parentalité. Il sera proposé au public un temps d'échange sur les écrans, internet et les réseaux sociaux.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSR (DOTATION DE SOLIDARITÉ RURALE)

Monsieur le Maire informe les membres présents de la mise en place de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par les inondations de mai à juin 2016.

Les biens éligibles concernent les travaux de remise en l'état à l'identique des infrastructures et ouvrages d'art ; les biens annexes à la voirie nécessaires à la sécurisation de la circulation ; les digues ; les réseaux de distribution et d'assainissement de l'eau ; les stations d'épuration et de relevage des eaux ; les pistes de défense des forêts contre l'incendie ; les parcs, jardins et espaces boisés appartenant au domaine public des collectivités territoriales ou de leur groupement.

Un état des dégâts dus aux intempéries va être estimé et déclaré dans le cadre de cette dotation exceptionnelle mise en place par l'état au profit des communes sinistrées.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte la demande de subvention et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

CONVENTION POUR RÉALISATION D'UN AUDIT DE SÉCURITÉ AVEC LE DÉPARTEMENT DU LOIRET

Monsieur le Maire dresse le bilan du rapport des services en charge de la sécurité routière du Conseil Départemental relative aux aménagements à mettre en place aux endroits répertoriés dangereux.

Par courrier en date du 10 mai 2016, la commune a fait part de sa volonté d'intégrer le dispositif mis en place par le Département pour mener une étude de diagnostic de sécurité routière concernant la RD 12 traversant le hameau de Villiers.

La participation financière dont la commune devra s'acquitter correspond à 50 % du montant HT de l'étude, soit 2 972,50 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat.

CRÉATION DUNE STRUCTURE INTERCOMMUNALE EN MATIÈRE DE FOURRIÈRE ANIMALE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par l'AML 45 (Association des Maires du Loiret) au sujet de la disparition de la fourrière départementale de Chilleurs aux Bois.

Charge aux communes de reprendre la compétence en matière de fourrière animale comme le prévoit l'article L. 211-24 du Code rural et de la pêche maritime. Cependant, les communes peuvent également confier la compétence à une structure intercommunale de type syndicat mixte agissant à l'échelon départemental.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- opte pour la création d'une structure intercommunale.

Par ailleurs Monsieur le Maire informe le conseil municipal du problème de prolifération des chats errants sur la commune. Comme le prévoit l'article L.211-27 du Code Rural, les collectivités sont en charge de la régulation des animaux errants.

Il est envisagé de faire appel à la population pour trouver des bénévoles sensibles à la cause animale et aider les services municipaux à gérer cette situation. Une convention sera également signée pour un partenariat avec un cabinet vétérinaire.

SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^{ÈRE} CLASSE DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de supprimer le poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps non complet suite au départ de Mme Hélène LEROY-BRUMEAU et à la fin de sa mise en disponibilité le 08 mars 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- 1) La suppression d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps non complet
- 2) De modifier comme suit le tableau des emplois

Service ADMINISTRATIF					
Emploi	Grade(s) associé(s)	Cat	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdo
ADJOINT ADMIN	1 ^{ère} classe	C	1	0	TNC

AFFAIRES DIVERSES

- Rapport de l'étude du diagnostic de l'éclairage public : un état des points lumineux et des armoires électriques de la commune a été réalisé par l'entreprise IDELUM. La commission en charge des travaux se chargera de définir un calendrier de maintenance de ce réseau.
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par la Préfecture le 23 juin dernier suite à la dénonciation de troubles de voisinage émanant des locations de la salle de la Maison Familiale Rurale de Férolles. Il est prévu de rencontrer à nouveau la directrice et la Présidente de la MFR afin de trouver une solution pour que cessent les nuisances sonores.
- Monsieur le Maire fait part des courriers de remerciement des associations « Union Musicale de Férolles », « École de musique », « Association des Parents d'Elèves », « Comité local FNACA », « Association théâtrale Expression ».

QUESTIONS DIVERSES

- Madame POPLAIN fait le point des inscriptions au centre de loisirs de cet été, ouvert du 6 juillet au 5 août.

Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4	Semaine 5
17 enfants	16 enfants	19 enfants	15 enfants	18 enfants

Elle rappelle par ailleurs l'ouverture conjointe du stage sportif de l'Association Gymnique des Loges du 6 au 23 juillet, puis du 22 au 31 août au gymnase de Férolles, mis à disposition gracieusement par la Mairie.

- Madame POPLAIN et Monsieur BERTRAND interviennent sur l'organisation des soirées festives des 13 et 14 juillet prochains. Ils informent le Conseil des derniers ajustements concernant les scènes ouvertes, les jeux pour les enfants et les animations proposées aux familles. Un appel au bénévolat parmi les conseillers est lancé afin d'assurer l'encadrement et la sécurité de toutes les manifestations de ces deux soirées festives.
- Monsieur BERTRAND rappelle l'avancement des travaux sur la migration des lignes téléphoniques au nouveau répartiteur permettant la montée en débit du réseau internet.
- Madame THEBAULT fait part de la rencontre des élus du Syndicat du Pays Sologne-Val Sud pour la validation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).
- Monsieur BOITARD informe du départ à la rentrée 2016-2017 de Madame Myriam MAILLET, professeur des écoles à OUVROUER-LES-CHAMPS, après 15 années d'enseignement.
- Madame MARPEAUX fait part de la rencontre des délégués communaux à la sécurité routière.

Un compte rendu de la dernière assemblée de la CLE (Commission Locale de l'Eau) portant essentiellement sur les événements climatiques du mois de juin a été abordé.